



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 1^{er} juin 2018 à 20 h 30

Le premier juin deux mil dix-huit, dix membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, David Rogier, Maurice Monge, Rémi Kaiser, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Marie-Hélène Caron-Parte, Séverine Bordeaux, Josiane Delabre et Aurélie Lefèvre.

Etaient absents : M^{mes} Delphine Fettke, MM. Ludovic Piridjanians, Christophe Aubry, Fabrice Denis et Pariselli Michel.

Pouvoirs : M. Aubry à M^{me} Degenne / M. Pariselli à M^{me} Bouychou.

Madame Josiane DELABRE est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 17 avril 2018, Monsieur Joël HERSAN l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter de cette date. Monsieur le Maire l'a remercié pour son engagement.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de l'Oise en a été informé.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Fabrice DENIS, suivant immédiat sur la liste majoritaire « Agir et Réussir pour l'Avenir » est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'assemblée du Conseil Municipal.

I / Mise en place de la dématérialisation

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- **Donne son accord** pour que Monsieur le Maire signe le contrat d'adhésion pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **Donne son accord** pour que Monsieur le Maire signe le contrat d'abonnement avec la société COSOLUCE pour la fourniture et la mise en service ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;

La société COSOLUCE, opérateur de mutualisation, représentée par son partenaire AMBRE INFORMATIQUE, se charge de fournir, d'installer, de former et de procéder aux tests de télétransmission.

9 conseillers sont « Pour »

3 conseillers s'abstiennent - MM. Monge, Kaiser et M^{me} Lefèvre

II / Travaux d'extension du réseau électrique

- *Vu la nécessité de procéder aux travaux d'extension électrique rue de Saint Clair sur Epte en vue des constructions futures ;*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) de procéder aux travaux d'extension électrique rue de Saint Clair sur Epte,
- **Demande** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux,

8 conseillers sont « Pour »

3 conseillers sont « Contre » - MM. Monge, Kaiser et M^{me} Lefèvre

III / Création d'un poste d'ATSEM

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- La création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2018. L'agent sera chargé de l'assistance au personnel enseignant de l'école maternelle et participera également à la communauté éducative.
- Le temps d'emploi est fixé à 24 heures minimum et à 28 heures maximum en fonction de la durée hebdomadaire de l'agent déterminée au moment du recrutement, ce temps d'emploi sera annualisé à 19 heures minimum et à 22 heures maximum.
- Le temps d'emploi pourrait être amené à évoluer en cours de contrat, c'est pourquoi un temps minimum et un temps maximum sont nécessaires à la création du poste.

Il est rappelé que le poste est pourvu par le personnel actuellement en contrat.

12 conseillers sont « Pour »

IV / Création d'un poste d'Adjoint Technique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2018. L'agent sera chargé de l'assistance au personnel enseignant de l'école maternelle et participera également à la communauté éducative.
- Le temps d'emploi est fixé à 30 heures par semaine ; ce temps d'emploi sera annualisé à 24 heures hebdomadaire.

Il est rappelé que le poste est pourvu par le personnel actuellement en contrat.

12 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 21 h 25

Le 05 juin 2018

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

VEHICULE TECHNIQUE

Dernièrement, le Conseil Municipal a voté pour l'achat d'un véhicule neuf pour le service technique et sera en service en Septembre prochain.

Le véhicule actuel, acheté d'occasion, ne passera plus au contrôle technique, au vu des nouvelles règles.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il a été constaté un dépôt sauvage rue de St Michel. Cette pratique est interdite et passible de sanctions.

Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, vous ne devez pas utiliser les engins de jardinage à moteur tels que **tondeuses, tronçonneuses** ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Cette restriction est également valable pour les motos, quads ...

Il est également rappelé que **l'élimination des déchets par le feu est strictement interdite**, par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011 (dont copie ci-jointe) et passible de sanctions

PERMANENCE DE LA MUTUELLE

La M.O.A.T. organise une permanence en Mairie de Jouy sous Thelle le Mercredi 13 juin 2018 de 14 h à 16 heures.

GROUPEMENT D'ACHAT DE FIOUL

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du Groupement d'Achat Fioul Domestique de notre Commune, vous informe que la **prochaine livraison groupée est prévue pour le mercredi 27 juin 2018**, sachant que la suivante aura lieu le mercredi 19 septembre 2018.

Les habitants en seront informés plus précisément, par voie d'affichage (Mairie, Commerces) ainsi que sur le site Internet de la Commune www.jouysousthelle.fr.

Les bons de commandes (Nouvelle Edition *) sont disponibles en Mairie et sur le site Internet. Ils devront être déposés en Mairie au plus tard le samedi 23 juin 2018 à midi.

Un dépliant d'information vous est proposé sur le site Internet de la Commune.

Les commandes tardives ne pourront pas être honorées.

VILLAGE EN FETE

Comme chaque année, le Centre Social Rural de Chaumont en Vexin organise, en collaboration avec la Commune, « Village en Fête ».

Nous vous proposons **diverses activités sportives** (tir à l'arc, activités manuelles, jeux de plein air) le

Lundi 9 juillet 2018 à partir de 14 heures sur le Stade. Ces activités sont **gratuites et ouvertes à tous** et encadrées par des animateurs diplômés.